

CONTRAT D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

ET

Le centre socio-culturel « L'Ilot du Moulin » représenté par STEPHANE LEYENBERGER, maire de la commune de SAVERNE ci-après désigné par les termes « le centre socio-culturel ».

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 30 novembre 2020.

PREAMBULE : LA JEUNESSE EST AU COEUR DU PLAN D'ACTION ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE DU DEPARTEMENT

Avec son plan d'action en direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, le Département du Bas-Rhin souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, en proposant une nouvelle ambition pour la Prévention, offrant un parcours adapté à chaque jeune, considérant chaque jeune comme un atout et considérant les territoires comme des écosystèmes de bienveillance.

Inscrite de longue date dans l'action du Département, la prise en compte de la jeunesse est transversale, inhérente à plusieurs de ses compétences. Le soutien à la parentalité, la prise en compte de la santé et du développement des enfants et des jeunes, l'enseignement artistique, l'accès à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, aux pratiques associatives et d'engagement, l'ouverture sur l'Europe, sont autant d'atouts contributifs du passage de l'enfance vers l'âge adulte.

Le Département est aussi particulièrement attentif à l'intégration des publics en difficulté ou en marge au travers de ses actions de prévention, de protection et d'insertion par l'emploi et le logement.

Le Plan d'Actions « Un avenir pour nos Enfants » traduit les engagements concrets du Département pour les familles, les enfants et pour tous les jeunes bas-rhinois, qui sont au cœur de toutes nos politiques et toutes nos actions.

Par sa politique en direction de la Jeunesse, le Département du Bas-Rhin a souhaité continuer d'exprimer les valeurs qui fondent les actions départementales en faveur des jeunes Bas-Rhinois visant à les aider à réussir leur scolarité, leur vie professionnelle, leur insertion sociale et culturelle et à promouvoir leur engagement citoyen et civique, autour de deux enjeux forts :

Des jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour de futurs adultes responsables avec des actions nouvelles portant sur

- la prévention santé et la citoyenneté,
- l'orientation,
- l'insertion des jeunes,
- l'accès au logement,
- la mobilité.

Une société inclusive ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement avec des actions nouvelles

- de développement de projets avec les jeunes dans la cadre des projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS),
- pour renforcer les pratiques culturelles et sportives des jeunes,
- pour favoriser l'ouverture transfrontalière et l'apprentissage de la langue régionale d'Alsace,
- pour favoriser l'implication et l'engagement des jeunes.

Les Centres socioculturels sont des relais de la demande sociale d'une part, et des politiques publiques d'autre part. Le Département du Bas-Rhin s'engage à leurs côtés parce qu'il les considère comme acteurs de l'animation de la vie sociale et comme des partenaires pour sa politique en faveur des jeunes. Ainsi, parce qu'acteurs importants de la vie locale, ils sont en capacité de mobilisation autour d'actions partenariales sur son territoire d'action, notamment celles initiées par le Département, tels les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS).

En effet, ces structures contribuent, à travers leurs projets globaux élaborés avec les habitants, à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs locaux, en vue de développer la mixité entre les générations, les catégories sociales et entre les origines culturelles les plus diverses.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des engagements du CSC L'ILOT DU MOULIN en faveur des jeunes, dans le cadre du contrat de projet pour lequel celui-ci bénéficie d'un agrément de la CAF.

En effet, les centres socioculturels ont pour mission de mettre en œuvre un projet social qui vise à développer les liens sociaux, les solidarités et les initiatives locales. Ils agissent généralement en ayant parmi leurs principaux objectifs, partagés par les financeurs :

- De favoriser la participation et l'engagement des habitants
- De soutenir le partenariat et les initiatives
- De proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat
- D'assurer la diversité et la mixité
- D'être acteurs de l'aide à la parentalité
- D'agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Les différentes interventions en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, qui intéressent plus particulièrement le Département, concernent l'éducation, les loisirs, l'engagement, l'autonomie des jeunes, l'insertion des jeunes, la prévention des conduites à risques, etc...

L'aide financière du Département est une subvention de fonctionnement globale de l'ensemble des activités mises en place par le centre socio-culturel, dont l'objet social concerne au moins en partie les jeunes. Les engagements du centre socio-culturel en direction de la jeunesse figurent au présent contrat d'objectifs.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière.

2 Missions et moyens du centre socio-culturel

2.1 Missions et territoire d'intervention de la structure

L'Ilot du Moulin est un service municipal.

Il a pour objet de :

- Permettre aux personnes, en raison de ses services et activités, de se rencontrer pour mieux se connaître et créer ainsi entre elles des rapports tissant des liens de solidarité qui visent au mieux-être des citoyens, de s'épanouir par le dialogue, la solidarité, le partage à travers des actions et animations créatrices, de travailler dans une perspective d'animation globale pour favoriser les liens entre les habitants.
- D'organiser selon ses possibilités, tous services et activités répondant aux besoins exprimés par les habitants et gérés par eux-mêmes.
- D'accueillir, de promouvoir et éventuellement d'associer tout groupement ou association dont les buts sont compatibles avec ceux du centre et qui adhère aux statuts.

Le CSC soutient et exerce une action sociale globale avec les différents partenaires, les équipements et services de voisinage, les travailleurs sociaux de la circonscription, collectivités locales et institutions. Il est un lieu d'interventions sociales novatrices s'intégrant dans un travail social global.

Le Centre a vocation à accueillir et soutenir la vie associative locale en suscitant la participation des habitants et usagers à l'animation, à la définition et à la prise de décision.

L'animation globale soutenue par le CSC est une fonction transversale importante de soutien à l'animation de la vie locale et au développement social. Elle est caractérisée par un territoire (celui de la ville), par une approche polyvalente, quantitative et qualitative de l'environnement, l'implication des habitants dans des actions concernant leur vie quotidienne. Elle favorise l'exercice de la citoyenneté et l'échange social.

Ces lignes directrices sont le fondement des actions pluri-générationnelles du CSC.

Le projet éducatif global se décline dans le cadre d'un Contrat de Projet Social ainsi qu'en projets pédagogiques sectorisés.

Le multi-partenariat est systématiquement recherché.

2.2 Moyens humains consacrés aux missions

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
141	52,07	132	267	53,24

3 Orientations stratégiques

3.1 Contrat de projet

Pour la période 2020-2023, correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social du centre socioculturel portent sur les actions suivantes :

ORIENTATION 1 : *EDUCATION, CO - EDUCATION, CITOYENNETE*

ORIENTATION 2 : *DEVELOPPER LA RELATION INTER GENERATIONNELLE*

ORIENTATION 3 : *SOUTENIR LA PARTICIPATION DES HABITANTS*

ORIENTATION 4 : *SOUTENIR ET VALORISER LA FONCTION EDUCATIVE PARENTALE*

ORIENTATION 5 : *ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS L'ACCES A L'EMPLOI*

Orientations spécifiques à destination des jeunes :

- Une politique jeunesse revisitée avec une approche intégrée (égalité H-F, Handicap, public vulnérable...) et une cohérence éducative renforcée.
- Soutenir la formation, l'éducation et la scolarité des jeunes
- Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
- Développer les connaissances et l'ouverture socio culturelle des jeunes
- Soutenir l'engagement, la participation et la citoyenneté des jeunes

3.2 Objectifs du Département

Le département du Bas-Rhin, fort de l'expérience de ses politiques menées en direction des jeunes bas-rhinois de 10 à 25 ans, souhaite affirmer la cohérence de ses interventions autour des orientations suivantes, confirmées dans le plan départemental Actions éducatives et collèges.

1. Faciliter la formation, l'éducation et la scolarité des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Au regard du projet social du centre qui a été agréé et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel l'îlot du Moulin dans la mise en œuvres des engagements déclinés ci-après.

3.3 Engagements du centre socio-culturel

Les engagements du centre socio-culturel découlent des objectifs négociés avec le Département, prenant en compte les buts poursuivis par le centre socio-culturel, les orientations stratégiques du contrat de projet et les axes de la politique jeunesse du Département.

Dans le cadre de ce présent partenariat et pour permettre au bénéficiaire d'atteindre les orientations stratégiques envisagées et les engagements précités, le directeur de la structure doit être titulaire ou en phase de formation d'un diplôme de niveau 2 des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, à finaliser avant le **31/12/2021** ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure conformément aux indications du référentiel métier de Directeur (cf. annexe 1. Circulaire Cnaf du 16 mars 2016).

ENGAGEMENT 1 : Favoriser la formation, l'éducation et la scolarité

Constats	Objectifs généraux	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivis
Suivi scolaire difficile pour les familles surtout en QPV (problème de compréhension du français, relationnel difficile avec les institutions, ...).	Animer le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité en lien avec les collèges, notamment des Sources (QPV)	Accompagner les jeunes à la scolarité en y associant les parents avec l'appui des enseignants	Accueil du public 2 fois par semaine par niveau scolaire, rencontre avec les familles pour échanger sur les difficultés de suivi scolaire et favoriser le lien entre les parents et les enseignants	Nombre de rencontre parents et enseignants. Evolution des jeunes selon les critères scolaires et la tenue d'une fiche de suivi au CLAS (régularité, comportement, ...)
		S'appuyer sur la notion de projet pour faire apprendre autrement et redonner le goût et l'envie d'apprendre	Dédier un temps sur chaque séance pour favoriser l'émergence de projets collectifs et/ou individuels	Nombre de projets, suivi et évaluation. Ecart entre la mise en place et la finalité avec mise en valeur des acquis recherchés
Le service jeunesse intervient au cœur des quartiers, participe au repérage des jeunes en difficultés, fait remonter les problématiques au sein de la cellule PRE (programme de réussite éducatif) dans le cadre de la politique de la ville	Faciliter l'intégration de ce public PRE dans l'action du CLAS	Intégrer de façon collective dans le CLAS ces jeunes « plus fragiles » qui reçoivent déjà des accueils individuels au sein de la cellule PRE, et les amener à prendre part à la vie collective	Un lien soutenu entre le CLAS et le PRE	Nombre de jeunes inscrits et régularité dans la présence, Mise en place d'une grille d'évaluation dans le cadre du PRE transposable au CLAS, Rencontre avec les parents et les référents PRE
Dégradation des rapports sociaux et besoin de communication et de rencontres. Pertes de repères éducatifs des parents. Développement des phénomènes d'agressivités (souvent verbales, parfois physique)	Soutenir et valoriser la fonction éducative parentale	Favoriser fortement une communication bienveillante	Outils, former, informer et sensibiliser les professionnels et encadrants. Animer en diversifiant les supports soutenant l'échange et la communication (ateliers, café parents, ...).	Nombre de formation et d'agents formés. Nature des plus-values dégagées. Nombre d'actions mises en place. Quelle évolution dans l'harmonisation des pratiques. Retour des usagers
Constat de très forte consommation des écrans avec des effets généraux sur l'hygiène de vie, le sommeil, l'obésité, la violence verbale voire physique		Semaine de la parentalité : thématique <i>Défi sans écrans</i> , pilotage service Famille du CSC. Soutenir jeunes et parents dans la prise de conscience d'un usage modéré des écrans	Mobiliser les parents pour participer activement avec les jeunes aux différentes actions proposées dans le cadre du défi sans écran	Nombre de parents impliqués, nature des implications, retours qualitatifs

Cette forte consommation des écrans entraîne des comportements déviants chez les jeunes (problème d'éducation à l'image, de relation fille / garçon), avec une montée en puissance des affaires traitées par le tribunal des enfants	Changer les comportements des jeunes et utiliser les écrans comme moyen de prévention.	Utilisation du RAP comme moyen de faire de la prévention, faire passer des messages et soutenir la création artistique	Mise en place d'atelier d'écriture, promouvoir des jeunes autour d'une chanson et de la réalisation de clip vidéo	Réalisation des séances, et suivis des jeunes, aboutissant à un clip vidéo. Nombre de participant et implication des jeunes
		Education à l'image en développant le sens critique pour lutter contre les radicalités	Mise en place d'un ciné-club sur des thématiques annuelles. Ateliers vidéo « les préjugés au féminin »	Nombre d'action mise en nombre et nombre de participant. Nature des implications
Beaucoup de jeunes après le collège sont perdus dans leur orientation et manque de visibilité sur leur avenir	Avoir un lieu dédié à la jeunesse avec un axe formation, scolarité et éducation	Accompagner les jeunes dans leur avenir professionnel et les orienter vers les professionnels de la formation et du monde de l'emploi	Mise en place de la maison de la jeunesse avec comme moyen d'action un PIJ, un point info famille et un point info numérique	Le lieu en premier. La fréquentation et le suivi de demandes pour quantifier la satisfaction des jeunes. Le retour des professionnels et le développement du réseau de partenaires

ENGAGEMENT 2 : Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes

Constats	Objectifs généraux	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivis
Le service jeunesse intervient au cœur des quartiers, participe au repérage des jeunes en difficultés, fait remonter les problématiques au sein de la cellule PRE (programme de réussite éducatif) dans le cadre de la politique de la ville.	Être acteur du sein de la cellule PRE	Pilotage de recueil de situation au sein du CSC et participation à l'équipe pluri disciplinaire du réseau pour l'analyse et pour répondre aux besoins des jeunes	Les réunions et les rencontres partenaires, Le contact et l'accompagnement des jeunes et les familles afin d'établir un lien de confiance et un relais de proximité.	Nombre de réunions - nombre de jeunes issus du CSC proposés à l'entrée en PRE
	Faciliter l'intégration des jeunes PRE	Mettre en place des actions et des projets communs et faciliter les démarches pour les familles	Faire participer ces jeunes dans le cadre de l'ensemble des projets portés par le CSC en lien direct avec le référent PRE: actions Enfance, Jeunesse, Famille.	Nombre de jeunes intégrer et réellement présent dans les projets, Retour qualitatif sur la participation aux projets
Trop de groupe de jeunes se plaignants qu'il n'y a rien pour eux et qui du coup ne se retrouvent pas dans le collectif	Aller à la rencontre des jeunes, là où ils se trouvent	Aller à la rencontre des usagers pour instaurer / restaurer un dialogue parfois inexistant, instaurer un climat de confiance. Soutenir la rencontre et la convivialité	Lien avec les organisateurs de manifestations existantes sur Saverne pour soutenir les rencontres en ville et dans les quartiers, Ecoles,	Nombre et contenus d'actions Classification des problématiques Nombre d'usagers impliqués Quelle évolution des rapports sociaux et de convivialité, des situations

Retour des collègues : l'exclusion sans suivi ne fait qu'amener à la déscolarisation pour certains jeunes plus fragiles que d'autres.	Être acteur de cette prévention pour éviter l'engrenage vers une déscolarisation	Avoir une réflexion partagée sur la mise en œuvre d'un programme alternatif aux exclusions scolaires	Accompagner le jeune et la famille lors d'exclusions prononcées par le collège (idem réflexion en CLSPD) Accueillir les jeunes et soutenir les actions de nos partenaires en matière d'orientation.	Nombre de jeunes suivis Nombre de jeunes ayant toujours des exclusions et inverse que nous ne voyons plus Nombre de rencontre bilan avec les collègues.
Constat de mal-être chez les ados ce qui a pour effet un isolement. On retrouve à la fois des troubles alimentaires, du comportement, des addictions	Mieux appréhender les troubles comportementaux pour mieux identifier, mieux accueillir, mieux guider	Participation active à la mise en place d'un réseau de type « maison des adolescents » dans le cadre du contrat de santé locale	Un lieu reconnu par la jeunesse, du personnel mis dans ce réseau et un fonctionnement permettant un accueil et un suivi individualisé	Nombre de réunion du réseau Nombre de jeune suivi Qualité du suivi et nombre de jeunes ayant réussi
	Soutenir la prise de conscience sur l'importance d'une hygiène de vie globale	Participation aux actions de promotion de la santé (pilote Référente Famille)	Atelier de cuisine ou temps convivial petit-déjeuner équilibré. Animations sport-santé intégrées dans la programmation. Communiquer sur les actions de sport-santé sur le territoire	Nombre d'actions, de projets, la participation des jeunes (en nombre et en qualité), Comparer et faire un point 3 fois par an pour estimer si changement il y a ou pas de leurs habitudes
	Développer le partenariat pour des constats et des projets partagés en matière de politique préventive	Participer aux rencontres avec l'ensemble des acteurs de prévention (collège, PRE, CLSPD, BPDJ, ...) et accompagner la prévention des actes d'incivilités	Prévention dans les collèges, action partagées (AS, RAJ, infirmière scolaire, CPE,...), présence dans les conseil d'administration des collèges, au CLSPD	Nombre de réunion, d'actions, portées des actions Qualité du partenariat avec retour Qualité du suivi et nombre de jeunes

ENGAGEMENT 3 : Développer les connaissances et favoriser l'ouverture socio-culturelle

Constats	Objectifs généraux	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivis
<p>Pas ou peu d'intérêt pour la culture en général (théâtre, musique, bibliothèque). Les sites culturels sont délaissés par le public dit plus fragile surtout en QPV.</p> <p>Aucune implication de la jeunesse sur un sujet qui ne semble pas leur correspondre</p>	<p>Développer le partenariat culturel et soutenir l'accès à la culture, notamment pour les personnes les plus éloignées</p>	<p>Être force de proposition pour faciliter l'accès à la culture et intégrer la jeunesse autant sur les choix que sur l'engagement</p>	<p>Projet avec la bibliothèque autour de la lecture et du soutien d'initiative. Avec l'espace culturel Rohan, dans la programmation annuelle, la participation aux événements municipaux. Avec le service culturel dans le partenariat d'événements municipaux</p>	<p>Nombre de jeunes impliqués Nombre de partenaires et des projets Lien avec les acteurs culturels</p>
	<p>Mobiliser les jeunes lors des événements portés par le CSC et la ville en les rendant acteurs</p>	<p>Participation à la Fête du Monde, festival Tous en Place/ tous en plage, salon du tri, animations de la bibliothèque municipale, du relais culturel, du musée, le Foyer des Personnes Agées, la fête des lumières, la semaine de la santé mentale, la féerie d'hivers...</p>	<p>Tenue de stand d'animation, de buvettes pour recette sur des projets jeunes. Implication sous forme d'animation, de démonstration, ... Implication dans la fête de quartier, dans la vie de la ville</p>	<p>Nature et nombre d'ateliers - implication et partenariat - retour qualitatif des différents acteurs - réunions de travail inter-service et réunion bilan, les actions, le nombre de participants, le retour des familles, quelle mixité.</p>
	<p>Soutenir l'expression artistique et développer avec et par les jeunes des projets</p>	<p>Mise en place d'un comité de pilotage du festival de cultures urbaines et développement de la participation des jeunes dans le festival « Tout le Monde Danse »</p>	<p>Accompagner lors de réunion un groupe de jeunes dans la préparation d'un festival. Aide à la prise de décision, concertation, orientation du projet et définition même du projet global.</p>	<p>Nombre de jeune impliqué. Ecart entre le début et la fin du festival. Impact des choix, de leur travail et du résultat final. Pérennisation du groupe et du festival.</p>
		<p>Mise en place de stage favorisant ce développement des expressions artistiques</p>	<p>Sous forme de stage découverte de plusieurs jours en lien avec la demande des jeunes mais aussi des partenaires (danse, théâtre, dessin, lecture de conte pour enfants, ...)</p>	<p>Nombre de jeunes impliqués Nombre de stage Retour des jeunes et des partenaires</p>
<p>Forte demande des jeunes d'avoir un programme d'animation (chiffres du service en hausse depuis 4 ans).</p>	<p>Proposer et soutenir des animations culturelles et sportives favorisant la mixité sociale, familiale et intergénérationnelle autour de la citoyenneté et du vivre ensemble</p>	<p>Mettre en place un programme d'animation sur les différents temps libres des jeunes, Compléter l'offre associative déjà existante, Animation dans et hors la Ville</p>	<p>Proposer un programme d'animation sur les différents temps libres du jeune. Mettre en place des ateliers socio-culturels en répondant à la demande des jeunes. Développer le partenariat avec les associations sportives et culturelles du territoire et les structures municipales</p>	<p>Mesurer l'écart entre le programme papier et la réalisation effective (bilan sur chaque période d'activité) - quantité et qualité des contenus + la fréquentation - comparatif sur 3 ans pour suivre l'évolution</p>

	Soutenir le développement de la pratique sportive avec des actions d'initiation sportive et de sensibilisation	Faciliter l'accès au sport pour tous et surtout dirigé pour les filles des quartiers Est	Action « Pass Sports Loisirs » en direction de ces publics, animation sous forme de stage découvertes pendant les vacances scolaires et lien avec les associations locales	Nombre de participants et % de filles Nombre d'associations partenaires Retour des partenaires et des jeunes
Repli des jeunes sur eux-mêmes et manque d'ouverture à l'autre	Favoriser et développer les rencontres intergénérationnelles	Participation aux différentes animations et événements en lien avec les seniors	Tenue de stand d'animation. Implication sous forme d'animation, de démonstration, ...	Nombre de jeunes impliqués Nombre de rencontre Retour des jeunes et des partenaires
Demande de la part des jeunes d'avoir un lieu dédié à la jeunesse	Favoriser l'accueil des jeunes et être lieu ressource pour la jeunesse	Faire vivre des espaces d'accueils pour la jeunesse et favoriser l'ouverture d'un lieu unique dédié à la jeunesse	Animer des lieux ressources propices à la mise en place d'actions et d'animations (Salle Jeunesse au CSC Ilot du Moulin, espaces Jeunes aux quartiers Est, salles de sports, espaces jeunes dans et hors le quartier Est.) - offrir un temps d'accueil selon les demandes des jeunes (lieux, horaires,)	Écart entre les demandes et la réalité de mise en place (listing de présence) - nombre de jeunes - locaux utilisés (calendrier d'occupation des salles) - animations et projets - cahier de bilan réunions jeunes

ENGAGEMENT 4 : Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Constats	Objectifs généraux	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivis
Pas de structure accompagnant les jeunes vers un épanouissement personnel leur donnant envie de s'impliquer et de s'engager	Soutenir les actions jeunes et les aider à se structurer dans l'organisation de leur temps libre	Accompagner les jeunes dans leurs projets et leur apporter la méthodologie pour aboutir à un résultat attendu par eux	Communiquer et rencontrer les jeunes, favoriser les projets collectifs en les impliquant parallèlement aux actions du service	Nombre, nature et qualités des projets Jeunes soutenus, réalité du partenariat
	Développer des projets structurants autour des solidarités visant à rendre les jeunes et les usagers autonomes et responsables	Participation aux différentes actions sur le secteur (collecte alimentaire, maraudes, séjours, projets humanitaires et solidaires). Venir en appui de dispositif existant	Mise en place de partenariat avec le monde associatif et permettre aux jeunes d'intégrer des dispositifs	Nombre de jeunes participants Nombre de partenaires et le retour qualitatif des partenaires Nombre de projet et l'investissement des jeunes

Encore beaucoup de travail à faire sur la sensibilisation à l'environnement afin de faire changer les mentalités sur les prochaines générations.	Sensibiliser la jeunesse à un comportement éco citoyen et changer les mauvaises habitudes	Faire autrement et montrer que l'on peut faire en valorisant les modes de récupération.	Proposer dans les animations, des ateliers de recyclage d'objets, s'appuyer sur les acteurs locaux (smictom) pour mettre des ateliers et des stages en appui du service famille pour la parentalité	Nombre d'action Partenariat service famille et acteurs locaux (quantité et retour) Impact sur les familles
Une forte demande des jeunes pour un premier travail dans l'animation mais pas de structuration de leur projet.	Accompagner vers les formations qualifiantes dans le domaine de l'éducation et de l'animation	Rencontrer et échanger avec les jeunes sur leur projet, les amener à accompagner dans un premier temps et par la suite de se former	Accueil en tant que bénévole sur les animations et les projets jeunesse, mise en valeur de ce bénévolat par la formation BAFA ou autres pouvant aller jusqu'à un emploi d'été comme animateur	Nombre de jeunes rencontrés / allant au bout de leur démarche Retour sur formation (échange avec partenaires)
Manque de structure de concertation et d'accompagnement aux projets jeunes, peu de moyens pour mettre en action leurs idées, besoin de soutien.	Soutenir le rôle des usagers dans les commissions	Associer les jeunes aux orientations et aux animations de terrain	Animation de la commission Jeunes avec, selon, présence parentale mise en place d'un temps de travail avec les jeunes pour la construction des programmes	Nombre de rencontres et le nombre de participants le nombre d'actions mis en place à la suite de ces réunions Contre-rendu de réunion
		Mise en place d'un conseil municipal de jeunes	En partenariat avec les lycées et les collèges, mise en place d'élection et tenue de ce conseil.	Nombre de représentants Nombre de réunions avec tenue de contre-rendu. Nombre de projets aboutis
Manque d'implication, et souvent peu d'intérêt pour les actions mises en place par des adultes pour des jeunes.	Favoriser l'engagement citoyen des jeunes	Mise en place de projets impliquant les jeunes dans des actions citoyennes Soutenir et valoriser le lien inter-générationnel	Utilisation des dispositifs du CD67 et des autres partenaires Réseau d'acteurs ressources	Nombres de jeunes s'engageant à moyen terme. Partenaires impliqués Nombre de projets
Les jeunes exclus temporairement des collèges sont livrés à eux même durant cette période	Accueillir les jeunes collégiens svernois en exclusion scolaire	Mise en place d'un accueil adapté, aider à prendre conscience de son comportement, découvrir de nouveaux horizons	Conventions avec les collèges de Saverne Lien avec le service Politique de la Ville	Nombre de jeunes accueillis, réalité du partenariat, actions proposées

3.4 Moyens humains consacrés aux engagements

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
25	6.07	10	15	7

4 Suivi annuel d'exécution et évaluation

4.1 Suivi annuel d'exécution

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, le centre socio-culturel s'engage à transmettre au Département du Bas-Rhin à la fin de chaque exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers, certifiés par son commissaire aux comptes, permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement.

Le centre socio-culturel s'engage à transmettre au Département après la tenue de toute instance statutaire (conseil d'administration, réunion de bureau, Assemblée Générale, ...) l'ensemble des documents financiers (bilan d'activité, compte de résultat et annexes, affectation de la subvention, situation intermédiaire, budget ...) et/ou administratifs qui ont été débattus lors de ces réunions.

Le centre socio-culturel s'engage également à informer le Département de tout changement survenu dans l'administration de la structure.

Par ailleurs, l'ensemble des documents budgétaires feront apparaître la part des activités du centre destinée aux jeunes, dans le cadre d'une présentation indiquant le pilotage et la logistique. Dans la convention financière annuelle, le centre socio-culturel indiquera la répartition de l'aide financière du Département dans les différents engagements. La présentation détaillée de ces différents éléments permettra de vérifier l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, à la demande du Département, Le centre socio-culturel s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

4.2 Evaluation

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les engagements décrits dans le présent contrat d'objectifs à l'article 3.3, une évaluation annuelle aura lieu dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Ce dialogue permettra d'évaluer les objectifs négociés dans le présent contrat d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le CSC de la Ville de Saverne au regard d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque engagement, précisés à l'article 3.3.

Une instance de validation, comprenant des représentants désignés par le centre socio-culturel et de ceux désignés par le Département, outre le Conseiller Départemental, aura pour mission de mettre en œuvre le dialogue de gestion.

Dans ce cadre, le Département procède, conjointement avec le centre socio-culturel, à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements figurant dans le présent contrat d'objectifs. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur l'impact des engagements.

Cette évaluation pourra faire l'objet d'une démarche conjointe et concertée de l'ensemble des financeurs.

5 Information et communication

Le centre socio-culturel, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence du logotype du Département du Bas-Rhin sur les documents édités par le centre socio-culturel ou dont il est partenaire, mais aussi par la mise en place de banderoles lors de manifestation, d'annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Département, l'organisme pourra prendre utilement contact avec la Direction de la Communication du Département du Bas-Rhin.

6 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

6.1 Avenant

Toute modification du contenu du présent contrat, défini d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties cocontractantes. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er du présent contrat. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

6.2 Les cas de résiliation

Résiliation pour motif d'intérêt général :

Pour la préservation de l'intérêt général, le Département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe le centre socio-culturel par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin 3 mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

Résiliation pour faute :

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat

ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au dit contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, le centre socio-culturel n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par le centre socio-culturel de l'un des engagements prévus dans le présent contrat est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par le centre socio-culturel.

6.3 Election du domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Strasbourg, le 30 novembre 2020

Pour Le centre socio-culturel
Le Maire

Pour le Département
Le Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin

Stéphane LEYENBERGER

Frédéric BIERRY